

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

<b>Groupe de Subdivisions : Saône-et-Loire</b>	<b>Subdivision : Sub 1</b>
<p>Nom des inspecteurs : Nicolas GUERIN  Accompagnateur : Nahima BOULEBBINA  Date de la lettre d'annonce de l'inspection : <b>16/12/2008 18/12/2008</b>      Date de l'inspection : <b>16/01/2009</b>  Type d'inspection :      <input checked="" type="checkbox"/> approfondie      ou      <input type="checkbox"/> courante      ou      <input type="checkbox"/> ponctuelle      <b>14/01/2009</b>  <input type="checkbox"/> inopinée      ou      <input checked="" type="checkbox"/> annoncée  <input checked="" type="checkbox"/> planifiée      ou      <input type="checkbox"/> circonstancielle  Motif de la planification : Programme pluri-annuel de visites d'inspection</p>	
<p>Société : <b>FPT POWERTRAIN</b>      Régime: A  Commune : <b>BOURBON LANCY</b>  Activité : <b>fabrication de moteurs diesel</b>      Priorité : A enjeux</p>	
<p><b>Liste des installations inspectées :</b> ensemble de l'établissement  <b>Thèmes :</b> air, eau, déchets  <b>Référentiel de l'inspection :</b> Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 14 janvier 2008</p>	
<p><b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b>  - M. PICCIONI Mario : Directeur du site de Bourbon-Lancy et de celui de Garchizy (58)  - M. ANDRE Daniel : Responsable environnement  - M. DESSERPRIT Pascal : Responsable des services techniques  - M. DESCHAMPS Daniel : Services techniques</p>	
<p><b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b>  L'état de conformité des installations aux dispositions contrôlées est joint en annexe.</p>	
<p>L'établissement est globalement bien tenu. En particulier, l'échéance du 01/01/2009 pour la suppression du rejet d'eau pluviale EP1 au profit d'un passage dans le bassin de sécurité est respectée. Toutefois, les principales non-conformités suivantes ont été constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs dépassements en DCO, DBO<sub>5</sub> et phosphore pour le rejet final et des dépassements en DCO et azote total pour le rejet EU4 ; l'échéance du 01/01/2009 pour la mise en place du traitement du phosphore n'est pas tenue.</li> <li>• Absence de suivi des volumes totaux journaliers d'eau prélevés (eau potable + eau de forage).</li> <li>• Plusieurs défaillances dans le suivi de l'élimination de certains déchets dans les conditions conformes à la réglementation.</li> </ul>	
<p><b>Suites envisagées :</b>  Propositions au préfet.</p>	
<p><b>Liste des documents établis suite à la visite :</b>  Tableau des constats.  Lettre à l'exploitant.</p>	
<p>A Mâcon, le <b>27 janvier 2009</b>  L'inspecteur des installations classées,  <b>original signé</b>  Nicolas GUERIN</p>	
<p><b>Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées :</b>  A Mâcon, le <b>29 janvier 2009</b>  Le chef du groupe de subdivisions de Saône et Loire  <b>original signé</b>  Patrick ROBINEAU</p>	